

Matière : FONCTION  
PUBLIQUE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL  
MUNICIPAL**

Sous matière :  
PERSONNEL TITULAIRE  
ET STAGIAIRE

Séance du Conseil Municipal du jeudi 14 avril 2022  
Le Conseil Municipal de la commune de Castelnaudary  
légalement convoqué s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances,  
sous la présidence de Monsieur Patrick MAUGARD, Maire

**OBJET :**  
**DELIBERATION  
MODIFICATIVE  
POUR ERREUR  
MATERIELLE DE  
LA  
DELIBERATION N°  
2021- 322 DU 13  
DECEMBRE 2021  
RELATIVE AU  
TABLEAU DES  
EFFECTIFS DE LA  
MAIRIE AU 1ER  
JANVIER 2022**

**Présents :** Patrick MAUGARD, Philippe GREFFIER, Hélène GIRAL,  
Bernard GRIMAUD, Nicole CATHALA - LEGUEVAQUES, Philippe  
GUIRAUD, Jacqueline RATABOUIL, Jean-François VERONIN-  
MASSET, Brigitte BATIGNE, Giovanni ZAMAI, Pierre BARBAUD,  
Denis BOUILLEUX, Élisabeth ESCAFRE, Javier DE LA CASA,  
Delphine SANTINI, Prèscillia GRANIER, Audrey GAIANI, Thierry  
ROSSICH, Gérard MONDRAGON, Martine LACOMBE, Adrien  
ROUZAUD,

Formant la majorité des membres en exercice

**Procurations :**

François DEMANGEOT Donne procuration à Philippe GREFFIER,  
Evelyne GUILHEM Donne procuration à Jean-François VERONIN-  
MASSET,  
Marie-Claude BOURREL Donne procuration à Élisabeth ESCAFRE,  
Régine SURRE Donne procuration à Denis BOUILLEUX,  
Sabine CHABERT Donne procuration à Audrey GAIANI,  
Michel RATABOUIL Donne procuration à Brigitte BATIGNE,  
Chantal BARTHES Donne procuration à Hélène GIRAL,  
Nicolas ASENSIO-VERGNES Donne procuration à Giovanni ZAMAI,  
Agnès SOULIER Donne procuration à Pierre BARBAUD,  
Bruno PERLES Donne procuration à Prèscillia GRANIER,  
Karole CAFFIER Donne procuration à Gérard MONDRAGON,

**Absents excusés :** Zohra KUFEL

**Secrétaire :** Madame Delphine SANTINI

LE NOMBRE DE CONSEILLERS  
MUNICIPAUX EN SERVICE EST DE 33

RENDU EXECUTOIRE

CONVOCAION CONSEIL  
EN DATE DU : 07 AVRIL  
2022

AFFICHAGE EN DATE  
DU : 07 AVR. 2022

PUBLICATION DE LA PRESENTE  
EN DATE  
DU 28 AVR. 2022

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il est nécessaire de procéder à la rectification de la délibération n°2021-322 du 13 décembre 2021 du tableau des effectifs au 1<sup>er</sup> Janvier 2022.

Il convient de préciser la création d'un poste contractuel de collaborateur de cabinet selon le Code Général de la Fonction Publique, L.333-12 anciennement l'article 110 de la loi du 26 janvier 1984, inscrite au tableau des effectifs sur lequel un agent titulaire est détaché.

Cette création ne modifie pas le nombre de postes permanents qui est de 200 postes permanents au 1<sup>er</sup> janvier 2022.

## LE CONSEIL MUNICIPAL APRES AVOIR DELIBERE

**APPROUVE** le tableau des effectifs au 1<sup>er</sup> janvier 2022.

**ADOpte A L'UNANIMITE**

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont les membres présents signé au registre.

Pour extrait conforme au registre.

La convocation du Conseil Municipal et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés à la porte de la Mairie conformément aux articles R2121-7 du CGCT et L2121-25 du CGCT.

Castelnaudary, le 14 avril 2022

Le Maire,

Patrick MAUGARD



Ampliation faite le  
**28 AVR. 2022**  
Certifiée exécutoire par réception  
en Préfecture le :  
**27 AVR. 2022**  
Par publication le  
**28 AVR. 2022**  
Par délégation,  
Le Directeur Général des Services  
  
Nicolas NAYRAL



Envoyé en préfecture le 27/04/2022

Reçu en préfecture le 27/04/2022

Affiché le



ID : 011-211100763-20220414-DB202264-DE